

Ainsi vont les...

74  
**AssMat**

N° 2 - Avril 2009



Notre association "Les Marmouzets" a été créée en octobre 2007 avec 6 assistantes maternelles, et elle a pour but de regrouper les assistantes maternelles, de proposer aux enfants, dont nous avons la garde, des activités ludiques et pédagogiques, d'organiser des formations (notamment un recyclage annuel des gestes de premiers secours) ainsi que des achats groupés.

La mairie du village met à notre disposition un secteur de la halte garderie, l'automne et le printemps 2 matinées par semaine ; ce qui nous permet de proposer de la peinture, du collage et autres bricolages, de la pâtisserie, des lectures de contes...

Nous avons travaillé en collaboration étroite avec le service de PMI afin de vérifier tous les aspects réglementaires de ces activités.

L'été nous nous retrouvons pour des promenades, des pique-niques et des activités en extérieures. Nous proposons également des sorties aux enfants : parc Merlet (parc animalier) aux Houches, hameau du Père Noël avec les plus grands (enfants de plus de 18 mois). Au printemps, nous envisageons d'aller au zoo des Marecottes en Suisse, nous ferions le trajet en train. Les parents semblent ravis de partager cette aventure avec nous alors nous prévoyons d'emmener tous nos Marmouzets sans limite d'âge. Chaque hiver nous participons au carnaval. L'hiver dernier nous avons fait le défilé en calèche. Les rencontres pendant la préparation des costumes ont été l'occasion de rigolades, de fous-rire... bref, de vrais moments de bonheurs partagés avec nos Marmouzets.

Afin de financer les sorties et l'achat de matériel de bricolage, l'hiver dernier nous avons organisé des ateliers créatifs sur le marché de Noël et cet automne, nous avons vendu des gâteaux. Après le carnaval nous avons vendu un livre. De plus chaque assistante maternelle paye une cotisation et les parents qui le souhaitent peuvent faire un don à l'association.

Ce mode de fonctionnement nous a permis de sortir de notre isolement et de mieux nous connaître. Nous ne souhaitons pas évoluer vers une structure de micro-crèche (comme nous l'avons envisagé au début) car le regroupement nous convient parfaitement. Nous avons aussi mis en place depuis l'été dernier un système qui nous permet de proposer du dépannage aux parents qui en ont besoin.

Pour tout renseignements, vous pouvez nous contacter au 04 50 91 51 98 ou par mail : eric.mermoud@cegetel.net

Le 1er numéro du journal a rencontré un vif succès et vous avez été nombreux à nous adresser vos encouragements.

Ce 2ème numéro est disponible dans les Pôles Médico-Sociaux, les Relais d'Assistants Maternels et également sur le site du Conseil Général.

<http://www.cg74.fr>

CG 74 > Particuliers > Des aides pour les particuliers

#### Le comité de rédaction

- ✓ Florence COLLIGNON, GRAPPEN/ Farandole
- ✓ Catherine COULBAULT, Puéricultrice coordinatrice PMI Conseil Général 74
- ✓ Paule DUBOULOZ, Vice-Présidente CAF
- ✓ Crèche familiale Mairie de CRAN-GEVRIER
- ✓ Jacqueline HOMINAL Coordinatrice Petite Enfance Mairie de GAILLARD
- ✓ Marc JULIEN-PERRIN Président UDAF
- ✓ Dr Agnès LACASSIE-DECHOSAL Médecin départemental de PMI Conseil Général 74
- ✓ Nathalie RIBES Animatrice RAM Mairie de Seynod
- ✓ Brigitte SAN GIORGIO, Chef de service Petite Enfance ANNECY-LE-VIEUX



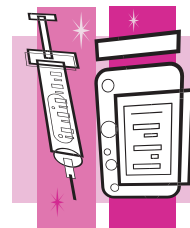
## La vaccination, est-ce si important ?

### Se vacciner et vacciner les enfants, est-ce si important ?

L'actualité nous rappelle que des maladies considérées à tort comme bénignes peuvent être mortelles. Cela révèle un manque d'information, voir parfois une opposition aux vaccinations.

Mieux vaut prévenir que guérir ! Les vaccins assurent non seulement une protection individuelle mais aussi collective en diminuant la survenue de la maladie dans la population. Les succès sont nombreux : variole, poliomyélite, tétanos...Cependant, la rougeole, la coqueluche, l'hépatite B restent des maladies très proches de nous qu'il convient de combattre.

C'est pourquoi, il est primordial de rappeler à toute assistante maternelle de se faire vacciner contre l'hépatite B (obligatoire pour toute personne travaillant au contact de la petite enfance), la coqueluche, (un rappel est nécessaire pour les adultes) et pour les enfants, ces vaccinations, ainsi que celle contre la rougeole sont essentielles. Vous pouvez être relais d'information auprès de vos employeurs et n'hésitez pas à les orienter vers leur médecin de famille.



## L'avis de l'assureur

### Rencontres occasionnelles et activités d'éveil, l'avis d'un assureur !

Des associations d'assistants maternels mettent en place ou souhaitent mettre en place des temps de rencontre pour permettre aux professionnels et aux enfants de se retrouver.

Ces cadres de travail différents de l'exercice au domicile nécessitent d'interroger préalablement les conditions d'assurance afin de garantir la sécurité de tous.

Pour l'assureur cela dépend du type de contrat souscrit par l'assuré (assistante maternelle).

1. Si le contrat est une extension de la responsabilité civile vie privée à l'activité d'assistante maternelle elle est couverte lors de ses regroupements comme si

elle recevait de la famille à titre privé. L'assureur ne retient pas alors les conditions d'exercice de l'agrément au domicile.

Si le lieu du regroupement est le domicile de l'assistante maternelle elle est couverte lors de ces temps d'activité comme si elle recevait de la famille chez elle.

Si le lieu est un local municipal ou autre il appartient au responsable du local,

- soit de souscrire une assurance spécifique,
- soit de demander à l'assistante maternelle de souscrire cette assurance.

2.Si il s'agit d'un contrat spécifique pour l'activité assistante maternelle il faudra bien vérifier les clauses d'application du contrat et le champs de couverture de celui-ci.

### FEPEM

Une réunion d'information avec la Fédération des Particuliers Employeurs (F.E.P.E.M.) à laquelle étaient invités les Relais d'Assistants Maternels du département s'est déroulée le 6 mars dernier.

Elle a permis de redire l'importance de l'accès à la formation continue pour les assistants maternels. Les échanges ont également abordé les difficultés que représente ce dispositif : lenteur des démarches administratives, choix de l'employeur facilitateur et complexité d'accès à un stage en proximité du lieu d'habitation.

Il est fortement espéré que ces conditions puissent évoluer rapidement pour permettre une mise en place effective de ce droit des salariés.

### PMI

Le département a créé, cette année, pour une meilleure prise en compte des assistants maternels, une équipe spécialisée chargée de cette mission.

11 puéricultrices et infirmières intègrent cette activité au sein du service de Protection Maternelle et Infantile.

Le déploiement de ces équipes se met en place progressivement et sera effectif sur l'ensemble du département dès le mois de Juin.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la Circonscription d'Actions Médico-Sociales (C.A.M.S.) ou le Pôle Médico-Social (P.M.S.) de votre secteur.

# Relais Assistants Maternels

Le relais assistants maternels s'adresse aux parents et assistants maternels d'une ou de plusieurs communes. Il participe à l'amélioration des conditions d'accueil individuel de l'enfant en facilitant les relations professionnelles entre les familles et les assistants maternels indépendants.

Le relais est un espace d'informations, de rencontres, de soutien et d'échanges. Il n'est ni un employeur, ni un lieu de garde des enfants.

Pour cela 4 grandes fonctions sont déclinées :

**- Animer un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits et devoirs pour les parents, les professionnels ou les candidats à l'agrément**

La mission informative est essentielle pour venir en aide aux parents et aux professionnels, pour mettre en relation l'offre et la demande et faire connaître les services proposés par le RAM.

**- Animer un lieu de rencontre ou professionnels de l'accueil à domicile, enfants et parents se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux**

La mission d'animation vise le tissage d'un réseau de professionnels (assistants maternels, employées à domicile...), de parents et de partenaires. Elle repose sur une approche collective par l'organisation de temps d'échanges, d'activités d'éveil pour les enfants et d'actions favorisant le décloisonnement entre les différents modes d'accueil.

**- Contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel**

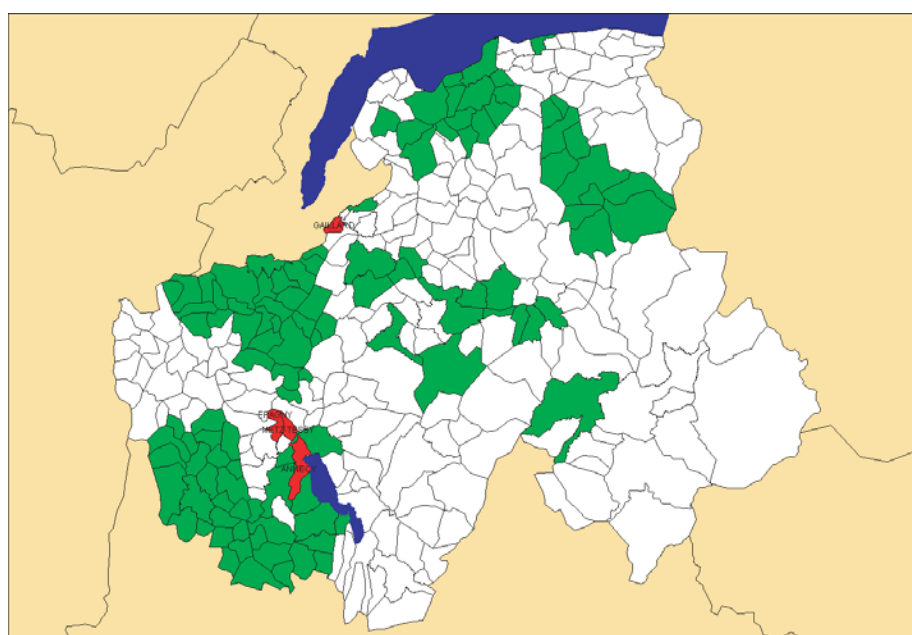
Les activités proposées par le relais favorisent les échanges, le partage d'expérience, interrogent les pratiques professionnelles, sensibilisent au besoin de formation et participent à la construction d'une identité professionnelle. Le relais n'exerce aucun contrôle de l'activité des professionnels en charge de l'enfant, sa fréquentation est basée sur le volontariat.

Le relais favorise les interactions qui complètent les modules de formations obligatoires.

**- Participer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants**

Cette fonction suppose la mise en place d'indicateurs lors de la mise en œuvre du projet ainsi que la concertation et le partage des observations avec différents partenaires dont les assistants maternels.

Carte d'implantation des RAM



Activité peinture dans un RAM



□	Pas de relais assistantes maternelles	(180)
■	Couverture par Relais assistante maternelle	(110)
■	Commune nouvellement couverte par un RAM	(4)

